

fédéral en ont fait afin de donner du travail à un grand nombre de chômeurs pendant la période électorale. Le lendemain des élections, les travaux ont été pour la plupart suspendus; ils avaient eu leur utilité. La même chose s'est reproduite dans tout le pays, partout où des gouvernements conservateurs cherchaient à garder ou à obtenir le pouvoir. Il n'est guère à l'honneur d'un gouvernement de tolérer semblables choses. Elles ne sont pas de nature à relever le niveau de la vie publique et ne pourront sûrement pas sauver le Gouvernement de la défaite.

Voici ce que j'ai à ajouter au sujet de ce programme. Si l'on doit dépenser des sommes considérables pour des travaux publics, la Chambre des communes devrait exercer le même contrôle sur les dépenses que dans le cas des travaux ordinaires. L'on ne devrait pas nous demander d'accorder au Gouvernement une somme quelconque qu'il pourra ensuite employer à son gré pour des travaux publics au cours de cette année ou de l'année prochaine. Le Gouvernement a présenté à la Chambre des communes ses crédits pour l'an prochain. Je dois à ce sujet féliciter le ministre des Finances de nous les avoir communiqués aussi tôt. On nous signale une diminution dans ces crédits. En ce faisant, le Gouvernement n'est pas tout à fait franc envers le pays et la Chambre, parce que ces crédits ne font aucune mention des sommes considérables que l'on veut employer pour des travaux publics, en guise de secours industriels. On devrait nous dire si cet argent sera employé pour des fins de secours ou pour le service général du pays. Si nous avons besoin d'édifices publics, on devrait nous demander un crédit à cette fin, tout comme on le fait d'habitude pour les divers travaux publics. Si l'on s'en était tenu à cette méthode dans le passé, le Gouvernement et le pays auraient économisé des sommes considérables. Nous pourrions discuter cette question plus au long quand le Gouvernement nous aura communiqué son programme.

J'appelle l'attention de la Chambre sur un fait, c'est que peu à peu le Gouvernement montre qu'il commence à comprendre que les moyens préconisés par ce côté-ci de la Chambre sont ceux qu'il aurait dû employer dès le début. Les eût-on acceptés il y a trois ans, le pays aurait économisé beaucoup d'argent.

Le Gouvernement, ai-je dit, n'a pas de politique ouvrière. Le premier ministre, parlant à Toronto l'autre soir, a dit que le parti libéral n'offrirait aucun programme d'ordre pratique. (*Applaudissements.*) Certains collègues approuvent. Je rappelle à mes honorables vis-à-vis quelques-unes des mesures

prônées sans cesse, avec persistance, par notre groupe. Tout d'abord, au cours de la session spéciale convoquée en vue de discuter le problème du chômage, l'opposition a insisté sur la nécessité d'une conférence interprovinciale en vue d'étudier les relations des provinces et du Dominion, au point de vue financier. Nous avons fait remarquer que, tout probablement, puisque la dépression devait sans doute se prolonger, le gouvernement fédéral devrait accorder ou garantir aux provinces de grandes sommes et qu'en conséquence il serait bon de tenir une conférence avec les provinces pour régler les questions financières. En outre, on a signalé au Gouvernement que le gouvernement libéral antérieur avait inclus au budget des dépenses une somme destinée à cette conférence. L'argent était disponible et l'on aurait pu convoquer la conférence sans délai. Nous avons également signalé au Gouvernement le danger de maintenir dans l'intervalle des subventions spéciales aux provinces, parce qu'il forçait les provinces et de nombreuses municipalités à engager des dépenses qu'elles n'auraient pas entreprises. Nous faisons remarquer qu'il fallait discontinuer ces subventions jusqu'à la réunion de la conférence et jusqu'à ce qu'une entente intervînt entre les provinces et le Dominion.

Mes honorables vis-à-vis n'ont pas tenu compte de cet avis. Mais ils commencent à le regretter. Ils voient que, même maintenant, il faudrait prendre des mesures qui s'imposaient il y a quatre ans. Qu'est-il arrivé, dans l'intervalle, le Gouvernement n'ayant pas adopté notre proposition? Il n'y a pas eu de conférence interprovinciale au sujet des questions financières, mais le Gouvernement a plutôt présenté des mesures destinées à augmenter les subventions relatives à l'enseignement technique. Plus tard, il a dû tenir cette loi pour lettre morte. Mais cette loi démontre ce qu'il se proposait d'accomplir. D'un autre côté, le relèvement de la dette publique, dans le Dominion, les provinces et les municipalités, indique les erreurs commises par le Gouvernement.

En outre, l'opposition a affirmé que le chômage, au Canada, constituait le problème le plus urgent et demandait avec instance la création d'une commission nationale bien représentative à laquelle aurait été confiée la surveillance de toute la besogne relative aux secours de chômage, commission en mesure de coordonner les efforts de l'Atlantique au Pacifique, d'agir de concert avec les provinces et les municipalités dans la répartition des secours de chômage, ou pour chercher de l'emploi aux sans-travail et de voir à la dépense aussi judicieuse que possible des som-